

Inscription sur les listes électorales

Les élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour aura lieu le dimanche 22 mars 2020. Vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire sur les listes électorales.



Il est aujourd'hui possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. En effet, le 31 décembre n'est plus la date limite d'inscription sur les listes électorales.

Pour les prochaines élections municipales, **vous avez jusqu'au 7 février 2020 pour vous inscrire**. Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle, etc.).

Vous pouvez également vérifiez votre situation électorale et dans quel bureau de vote vous êtes inscrit, en ligne sur le site service public : <https://bit.ly/2r9Ux0Z>

Ce qu'il faut retenir :

- Les conseillers municipaux sont élus (pour un mandat de 6 ans) au suffrage universel

direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.

- Le mode de scrutin combine les règles du scrutin majoritaire à 2 tours et celles du scrutin proportionnel.
- Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

Contact

Pour vous inscrire ou vous renseigner, vous pouvez contacter directement le service population au 01 39 98 20 90 ou population@sannois.fr

Liens utiles

[S'inscrire sur les listes électorales](#)